



## Reprise après congé parental fonction publique

Par **Damien caen**, le **25/10/2017** à **09:59**

Bonjour

Le congé parental de ma femme arrivé à terme. Pendant ce congé elle a déclarée une maladie reconnue qui peut l'empêcher de conduire, sachant qu'elle parcourt plus de 100km par jour pour aller travailler, il est probable qu'elle ne puisse pas être présentée régulièrement à son travail.

La rupture conventionnelle n'existant pas dans la fonction publique, quelle solution existe-t-il à part la démission?

D'autre part, dans la fonction publique on doit envoyer une lettre de demande de réintégration à la fin de son congé parental. Que se passe-t-il si elle n'est pas envoyée?

Merci

Par **P.M.**, le **25/10/2017** à **14:14**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...